



FISCALITÉ PLG

Saguenay, le 26 mars 2022

Madame, Monsieur,

Le but de la présente lettre est d'attester que l'organisme sans but lucratif Groupe d'Entraide Yeux du Cœur du Canada se conforme à chaque année à ses obligations fiscales et légales. De ce fait l'organisme est inscrit au Registraire des entreprises du Québec et paie sa cotisation. Également, il complète chaque année la Déclaration de revenus et de renseignements des sociétés sans but lucratif du Québec. L'entreprise Fiscalité PLG inc. s'assure du respect des obligations de l'organisme.

Bien à vous,

Pierre-Luc Gauthier M. Fisc.  
Fiscaliste de Groupe d'Entraide Yeux du Cœur du Canada